



# PROJET DE PARC EOLIEN DE FRESSIN

COMPTE-RENDU ATELIER HABITANTS N°2

21 MARS 2023

# INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet éolien de Fressin, l'Agence Tact accompagne KDE Energy France et Velocita Energies dans la démarche de concertation avec le territoire et dans la mise en place de temps d'échanges avec les habitants.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers d'échange autour du projet. Les habitants concernés avaient été invités à s'inscrire à ces derniers à la suite d'un porte-à-porte réalisé sur la commune au mois d'octobre 2022 et à la diffusion d'un questionnaire.

## Un atelier riverains, pour quoi faire ?

L'objectif des ateliers riverains est d'associer ces derniers au développement du projet dans des temps d'échanges dédiés et destinés à faire émerger des sujets de discussion communs.

L'objectif est de parvenir à **explorer et de définir les mesures d'accompagnement du projet.**

Le 21 mars 2023 a eu lieu l'atelier n°2, réunissant **7 personnes**, dont le maire et deux membres du conseil municipal.



# INTRODUCTION

Ce temps d'information et de travail individuel et collectif s'est articulé autour de deux parties :

- Un premier temps de **présentation des avancées du projet**.
- Un deuxième temps sur les **impacts, le suivi et l'intégration du projet**. Pour cette partie de la réunion, les participants ont été invités à écrire leurs préoccupations sur les différents impacts (acoustique, paysage, biodiversité, patrimoine et environnement de Fressin, ou autres), ainsi que leurs propositions de mesures d'accompagnement. Ces propositions seront ensuite étudiées par KDE France Energy et Velocita Energies, puis éventuellement intégrées dans une charte de bon voisinage en fonction de leur faisabilité.

Étaient présents pour animer ces temps d'échanges :

- Louise KARIGER, cheffe de projet éolien (Velocita Energies),
- Romain VAILLANT, chargé de projet éolien (KDE Energy France),
- Pauline SÉGARD, consultante, responsable (Agence Tact),
- Pierre BLIAS, consultant (Agence Tact).

## Calendrier indicatif des ateliers



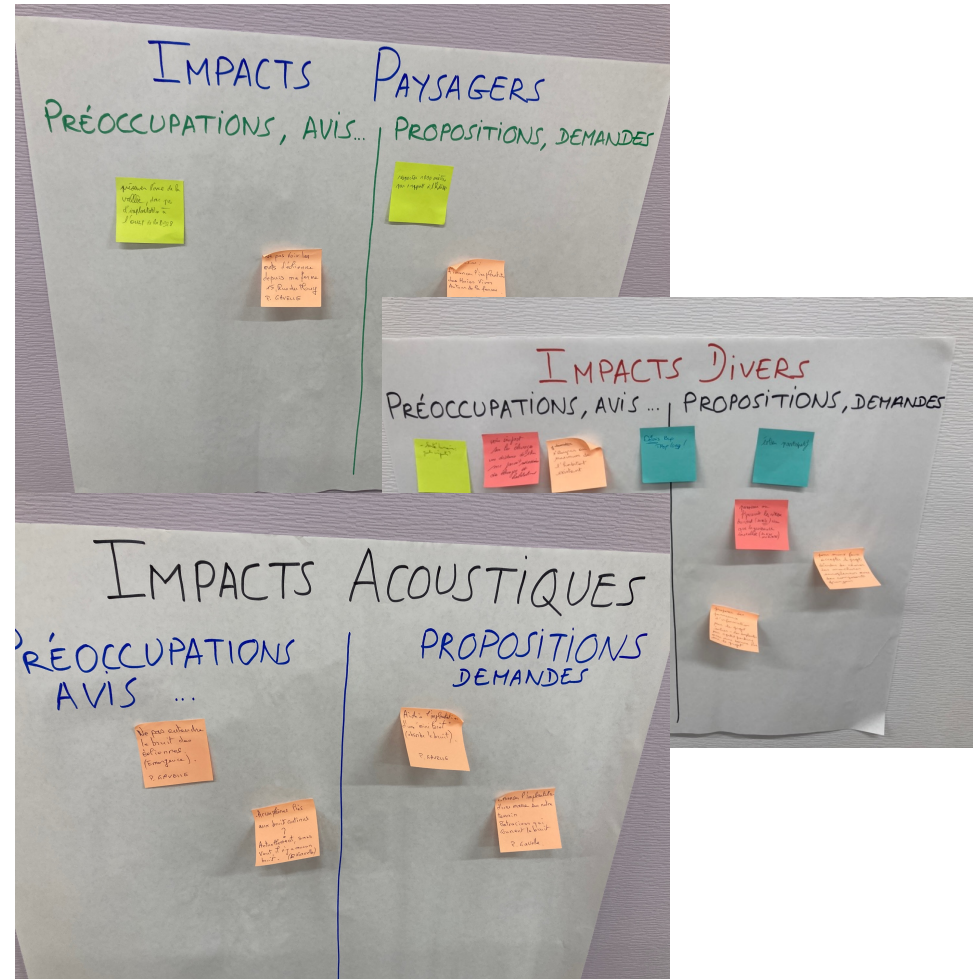
**Atelier n°1**  
**Janvier 2023**

Décrypter l'éolien et étudier les variantes d'implantation



**Atelier n°2**  
**Mars 2023**

Explorer les mesures d'accompagnement



# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

*Ce compte-rendu est une synthèse des sujets abordés par les participants et les intervenants tout au long de l'atelier, il n'est pas la retranscription littérale de l'intégralité des échanges.*

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

## Impact acoustique

### L'impact sonore des éoliennes

Un participant a fait part de ses préoccupations concernant l'impact sonore des éoliennes. Ce dernier rapporte l'absence de perception sonore en l'absence de vent et s'interroge sur l'ambiance sonore une fois les éoliennes installées. Il craint par ailleurs l'apparition d'un phénomène d'acouphènes. Pour pallier l'éventuel impact, le participant propose de créer « une mini-forêt pour absorber le bruit » ou de participer au « financement d'une mare avec la présence de batraciens dont le bruit couvrira celui des éoliennes ».

KDE et Velocita ont rappelé les principes qui régissent cette question. **La réglementation impose de mesurer l'ambiance sonore du site et de ses alentours avant l'installation du parc éolien. Il n'est réglementairement autorisé que d'ajouter 3 décibels au niveau sonore ambiant la nuit et 5 le jour.** À cet effet, des micros ont été posés au niveau des habitations les plus proches pour réaliser une photographie sonore du site.

Lorsque l'implantation sera définie, des simulations seront réalisées afin de vérifier que la réglementation en matière acoustique sera respectée. Pour les vents d'une certaine puissance, si le seuil ne peut être respecté, la mise en place d'un plan de bridage est nécessaire. Il consiste à orienter les pales d'une éolienne dans un certain sens, de façon à limiter la vitesse du rotor. Ces éléments seront définis dans l'étude acoustique finale. Par ailleurs, **une fois le parc installé, de nouvelles mesures seront à nouveau effectuées pour vérifier que la réglementation est bien respectée.**

## Impact paysager

### Les éoliennes dans le paysage de Fressin

Un participant a réalisé une proposition d'implantation et demande à ce qu'aucune implantation ne soit faite à l'ouest de la D928, de façon à « préserver l'axe de la vallée ». Un second participant faisait remarquer la forte co-visibilité en cas d'implantation à cet emplacement avec la ferme du Tronquoy et Le Plouy. La proposition d'implanter des haies autour de ces points a été suggérée. À la demande d'un participant, un photomontage sera réalisé depuis le Plouy. Un autre participant proposait d'implanter les éoliennes à 1 000 m des habitations.

KDE et Velocita ont indiqué prendre en considération ces remarques pour leur réflexion sur le scénario d'implantation. **Les développeurs ont souligné leur volonté de s'éloigner le plus possible des habitations, dans la mesure de ce qui leur sera possible de faire. Il a été rappelé que les éoliennes seront espacées entre elles, en fonction de la direction du vent, pour éviter les effets de sillage.** Les éoliennes qui sont trop proches les unes des autres modifient en effet le vent, sa captation et donc la production d'électricité.

Les développeurs ont précisé que le financement de mesures d'accompagnement est encadré par la loi et que toutes les mesures ne peuvent être financées. Par exemple, les développeurs peuvent envisager de financer des haies chez certaines personnes impactées au niveau visuel.



# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

## Impact biodiversitaire

### Cohabitation entre parc éolien et faune

Un participant relève la présence de chouettes et la nidification de ces dernières sur sa propriété à proximité de la ZIP. Il s'interroge sur leur prise en compte dans l'étude environnementale.

Les développeurs sont revenus sur l'étude environnementale réalisée par le bureau d'études Envol Environnement. Les niveaux d'enjeux identifiés portent sur l'ensemble des espèces présentes sur la ZIP et à proximité : **le bureau d'études a relevé la présence de toutes les espèces observées lors de sorties sur le terrain et avec la documentation existante.** La liste complète sera disponible dans l'étude d'impact.

## Intégration dans le patrimoine et l'environnement de Fressin

### Information des habitants

Une participante propose la mise en place de panneaux d'information générale sur Fressin à côté de la table de pique-nique située au Crocq, de façon à attirer les touristes et randonneurs. Il est également suggéré de réaliser des panneaux d'information sur le projet éolien sur un parking ayant une vue sur le projet. Enfin, un participant propose d'installer un panneau indiquant en temps réel la vitesse du vent (en m/s) ainsi que la puissance installée (en KW ou MW).

## Intégration dans le patrimoine et l'environnement de Fressin

### Eolien participatif

Un participant s'interroge sur la possibilité de proposer un financement participatif.

KDE et Velocita ont indiqué que le sujet avait été abordé avec les élus de la commune et **qu'un investissement participatif pouvait en effet être proposé à**

**la commune ainsi qu'aux habitants.** Il consisterait en un investissement au capital et rendrait la commune et les habitants volontaires actionnaires du parc.

## Divers - Eoliennes

### L'impact de la présence d'éoliennes sur la santé humaine

Un participant s'interroge sur l'influence des éoliennes sur la santé humaine.

**Il n'y a pas d'impact identifié de la présence d'un parc éolien sur la santé des riverains.** Toutes les études conduites ont démontré l'absence de lien entre des potentiels problèmes de santé et la présence d'éolienne. Plus récemment, une étude conduite par le gouvernement finlandais, datée du 22 juin 2020, prouve scientifiquement que le système nerveux ne réagit pas aux infrasons produits par les éoliennes.

L'étude se compose de trois volets :

1. Une mesure du bruit, sur le long terme, réalisée dans des bâtiments résidentiels à proximité des éoliennes,
2. Des questionnaires,
3. Des tests auditifs des personnes interrogées.

L'étude conclut cependant que « l'effet dit « *nocebo* » (analogue à l'effet placebo, mais de manière inversée) est une explication de l'apparition prétendument fréquente de symptômes à proximité d'éoliennes : des circonstances physiquement inoffensives peuvent avoir un effet négatif sur la santé dans la mesure où les personnes concernées suspectent un impact négatif. Des symptômes ayant d'autres causes pourraient également être associés de manière erronée aux éoliennes. ». **Ce qui est communément appelé « le syndrome éolien » n'a en réalité aucun lien scientifique avec la présence de machines à proximité.**

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

## Divers - Études

### L'accès aux photomontages

La réalisation des photomontages est dépendante du choix de l'emplacement des éoliennes et donc du choix du scénario d'implantation. La localisation est soumise elle-même à la réalisation d'une étude de productible, ainsi qu'à la finalisation des accords fonciers, prévue pour le début du mois d'avril. De fait, **les photomontages pourront être présentés lors de la permanence publique.**

## Divers - Eoliennes

### L'impact de la présence d'éoliennes sur la santé animale

Un participant évoque ses inquiétudes sur la proximité du parc avec les élevages des fermes à proximité de la ZIP. Il suggère que les futures éoliennes soient distantes de 1km de ces installations.

Sur les plus de 1 500 parcs éoliens en France, un très grand nombre de parcs se situent à proximité d'élevages bovins sans qu'aucune problématique particulière ne soit relevée jusqu'à présent. **Aucune des études menées à ce jour n'a permis de démontrer le lien entre l'activité d'un parc éolien et l'état sanitaire d'un élevage.**

Le cas unique de Nozay en Loire-Atlantique a suscité des questionnements qui ont été pris très au sérieux par l'Agence Régionale de Santé, les services de préfecture, ou encore la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Néanmoins, aucune des études menées à ce jour n'a permis de démontrer le lien entre l'activité d'un parc éolien et l'état sanitaire d'un élevage. Dans une étude de l'ANSES (2021), les experts concluent que les troubles rencontrés « ne sont très probablement pas liés à la présence des éoliennes ».

Source : Rapport de l'ANSES, 16 décembre 2021,  
<https://www.anses.fr/fr/content/troubles-dans-deux-%C3%A9levages-bovins-le-lien-avec-les-%C3%A9oliennes-est-hautement-improbable>

## Divers - Éoliennes

### Le modèle choisi pour les futures éoliennes du parc

Un participant fait remarquer que le parc serait mieux accepté si les éoliennes choisies étaient issues de fabricants européens, avec des composants français.

Les développeurs ont expliqué que plusieurs modèles d'éoliennes existent sur le marché et que **le choix du modèle et du gabarit est fait selon la prise en compte de plusieurs facteurs (emplacement, garde au sol - distance entre le bas de la pale et le sol -, taille du rotor, hauteur en bout de pale, puissance).** Les constructeurs d'éoliennes se trouvent principalement en Europe et en Asie. Par le passé, la France comptait également un constructeur, mais le marché était trop peu sollicité, ce qui a conduit à la faillite de cet unique acteur.

Velocita Energy, filiale du groupe Envision Energy, pourrait opter pour des éoliennes fabriquées par ce même groupe, mais la décision n'est pas arrêtée.

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

## Divers - Éoliennes

### L'impact de la présence d'éoliennes sur la valeur des biens immobiliers

Un participant s'interroge sur une éventuelle perte de valeur de sa maison en raison de la présence d'un parc éolien à proximité.

**Plusieurs études indépendantes ont examiné cette question avec une conclusion identique : l'éolien n'a pas ou peu d'impact sur l'immobilier.**

La dernière étude en date (mai 2022) a été menée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). **Il en ressort que l'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 % des cas et très faible pour 10 % des maisons vendues.** Pour l'ADEME, l'impact des éoliennes est en effet « statistiquement inexistant » au-delà de 5 km et en dessous de 5 km, « il reste trop faible pour influencer une évaluation immobilière sauf éventuels cas très peu nombreux, entrant dans des catégories de biens spécifiques (châteaux, manoirs, etc.) ».

L'étude souligne que **l'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures comme les pylônes électrique ou les antennes relais et que ce dernier n'est pas absolu : il est de nature à évoluer dans le temps** (besoins et attentes des citoyens sur leur environnement, perception du paysage, transition énergétique).

